



Droit de partage et signatures

Par **Chris68**, le **02/09/2014** à **21:23**

Bonsoir,

Voilà je vous écrit pour un problème de partage de mon beau père et entre lui et une des ses sœurs. Ils sont trois dans la famille, donc mon beau père et ses deux sœurs. Il s'entend avec une de ses sœurs et pas avec la deuxième. Ses parents sont décédés et j'ai entendu que justement avec la sœurs avec qui ils s'entendent pas, ne veut pas signer, d'après ce que j'ai entendu, l'acte de partage avec terrains et je pense immobiliers aussi.

La sœur qui est marié avec qui mon beau père s'entend habite dans la maison des leurs parents et ils sont que locataire et non propriétaire et la deuxième a une maison à qui le terrain appartient à la famille et qu'elle a reçu en avance sur l'héritage mais elle a déménagé et la maison est en location. Est ce qu'elle a le droit de la mettre en location?

La sœur à qui appartient la maison qui est en location est aussi marié et elle a un enfant.

Ma question est: qu'est qui faut faire par rapport à ce problème de signature et y a t'il une solution? SVP

Je voudrais les aider et leur annoncer une bonne nouvelles pour eux.

Cordialement.
Papirer Christophe